

**Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada et au Japon**  
**Communiqué à caractère promotionnel**

**INFOGRAMES**

*Entertainment*

**LANCEMENT DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC DPS  
ET DE L'ATTRIBUTION GRATUITE DE BSA  
AUX ACTIONNAIRES EXISTANTS ET AUX INVESTISSEURS**

**Lyon, France – le 20 décembre 2006** – L'Autorité des Marchés Financiers ayant apposé le visa n° 06-484 en date 19 décembre 2006 sur le prospectus visant l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant d'environ 74 millions d'euros et l'attribution gratuite des BSA au profit de l'ensemble des actionnaires et d'investisseurs, Infogrames Entertainment annonce ce jour le lancement des opérations ci-dessous décrites.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du plan de restructuration annoncé le 12 septembre 2006 et ont pour objet de doter la Société des moyens financiers nécessaires à l'assainissement de sa situation et au développement de son activité avec pour objectif de restaurer sa rentabilité.

**Caractéristiques principales de l'augmentation de capital**

Dans sa séance du 19 décembre 2006, le Conseil d'administration de la Société a décidé de procéder à l'émission prévue le 24 janvier 2007 d'un maximum de 493 287 990 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro, au prix de 0,15 euro par action nouvelle, soit une augmentation de capital, prime d'émission comprise, d'environ 74 millions d'euros.

A chaque action détenue au 21 décembre 2006 sera attaché un droit préférentiel de souscription, dix (10) droits préférentiels de souscription donneront le droit de souscrire vingt-six (26) Actions Nouvelles au prix unitaire de 0,15 euro par action nouvelle, soit 3,90 euros par quotité de vingt-six (26) actions nouvelles souscrites, sans qu'il soit tenu compte des fractions.

Les droits préférentiels de souscription seront détachés le 22 décembre 2006 et négociés sur l'Eurolist compartiment B d'Euronext Paris à partir de ce même jour jusqu'à la clôture de la période de souscription, soit le 12 janvier 2007 (code ISINFR0010413211) et seront admis aux opérations d'Euroclear France.

En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'actions nouvelles leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.

En cas d'insuffisance des souscriptions, les Actions Nouvelles ont fait l'objet d'engagements de souscription en date du 19 décembre 2006 de la part d'investisseurs à hauteur de 73,7 millions d'euros.

La période de souscription débutera le 22 décembre 2006 et se clôturera le 12 janvier 2007.

### **Calendrier indicatif de l'augmentation de capital :**

19 décembre 2006	Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus.
22 décembre 2006	Ouverture de la période de souscription à titre irréductible et réductible des actionnaires existants. Détachement et début de la cotation du droit préférentiel de souscription.
12 janvier 2007	Clôture de la période de souscription à titre irréductible et réductible des actionnaires existants. Fin de la cotation du droit préférentiel de souscription.
19 janvier 2007	Décision du Conseil d'administration d'allouer les actions non souscrites à titre irréductible et réductible des actionnaires existants.
24 janvier 2007	Émission des Actions Nouvelles – Règlement – livraison. Cotation des Actions Nouvelles.

### **Caractéristiques principales de l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions**

Le Conseil d'Administration a également décidé d'attribuer aux actionnaires lors de l'augmentation de capital un bon de souscription d'action gratuit à raison de quatre actions détenues au 21 décembre 2006, chaque bon de souscription d'action permettra de souscrire une action nouvelle au prix de 0,15 euro par action.

Les actionnaires devront faire leur affaire des éventuels rompus au 21 décembre 2006 s'ils détiennent à cette date un nombre d'actions existantes non divisible par quatre.

Les BSA pourront être exercés à tout moment à compter du 26 janvier 2007 et au plus tard le 31 décembre 2009.

Pour exercer leurs BSA, les titulaires devront en faire la demande auprès de l'intermédiaire chez lequel leurs titres sont inscrits en compte et devront se libérer du montant de leur souscription. CACEIS assurera la centralisation de ces opérations.

### **Calendrier indicatif de l'émission et l'attribution des BSA**

19 décembre 2006	Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus.
22 décembre 2006	Détachement des droits à l'attribution de BSA.

12 janvier 2007	Fin de l'attribution des BSA.
15 janvier 2007	Début de la cotation des BSA Actionnaires. Annulation des BSA non attribués du fait des rompus.
26 janvier 2007	Début de la cotation des BSA Investisseurs sur la même ligne de cotation que les BSA Actionnaires. Début de la période d'exercice des BSA.
31 décembre 2009	Date limite d'exercice et de cotation des BSA.

*Des exemplaires du prospectus ayant reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa n° 06-484 en date 19 décembre 2006 sont disponibles sans frais auprès d'Infogrames Entertainment, 1 place Verrazzano, 69252 Lyon Cedex 09, de Rothschild & Cie Banque, ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et d'Infogrames Entertainment ([www.atari.com](http://www.atari.com)). La société attire l'attention des investisseurs sur les sections « facteurs de risque » du prospectus.*

\*\*\*

#### **A propos d'Infogrames Entertainment et Atari:**

*Infogrames Entertainment, (« IESA ») est la société mère du Groupe Atari, cotée à la Bourse de Paris Euronext (code ISIN: FR-0000052573) et détient 2 filiales principales : Atari Europe, filiale non cotée, et Atari, Inc., filiale américaine elle-même cotée sur le Nasdaq (ticker : ATAR).*

*Le Groupe Atari est une major internationale qui produit, édite et distribue dans plus de 60 pays dans le monde, des logiciels de loisirs interactifs couvrant l'ensemble des segments du marché pour toutes les plates-formes de jeux existantes (Microsoft, Nintendo et Sony), et les cédéroms PC.*

*Le Groupe Atari dispose d'un catalogue de titres grand public articulé autour de franchises originales (Alone in the Dark, V- Rally, Test Drive, Roller Coaster Tycoon,...) et licences internationales (Dragon Ball Z, Dungeons & Dragons,...).*

Contact : Cécile SORNAY – Tel : + 33 (4) 37 64 30 00 – Fax : + 33 (4) 37 64 30 35  
[cecile.sornay@atari.com](mailto:cecile.sornay@atari.com)

\*\*\*

#### **Diffusion du communiqué :**

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act"), et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le Securities Act. Infogrames Entertainment n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de faire appel public à l'épargne aux Etats-Unis.*

*Ce communiqué est destiné uniquement aux personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni ou (ii) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements (investment professionals) visées à l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'"Ordre") ou (iii) qui sont des high net worth entities entrant dans le champ d'application de l'article 49(2) de l'Ordre ou (iv) toute autre personne pouvant en être légalement le destinataire (ces personnes étant désignées comme les "personnes habilitées"). Ce communiqué est uniquement destiné aux personnes habilitées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes qui ne seraient pas habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec ce communiqué sont réservés aux personnes habilitées et ne peuvent être réalisés que par les personnes habilitées.*

*Aucune copie de ce communiqué n'a été et ne doit être envoyée ou diffusée aux Etats-Unis, au Canada ou au Japon.*